DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

D'APT

MAIRIE

CADENET 84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26

Mail: accueil@mairie-cadenet.fr

DE

Délibération du Conseil Municipal

Recu en préfecture le 14/12/2022 Publié le

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

# de la Commune de CADENET

N° 86 /2022

Mis en ligne le 15 DEC. 2022

Session du 12 décembre 2022

## L'an DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE DOUZE DECEMBRE

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Etaient présents: Mmes et Mrs: BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, RAOUX-JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, LACOSTE, DEBIT, KHALIZOFF, MARTIN,

Absents: CAUSSARIEU

Absents excusés: SLAVICEK, LEROY, VOREUX

**Procurations:** 

Mme DE LAURENS DE LACENNE Mme SLAVICEK a donné procuration à

Mme LEROY M. ALBERTINI « « Mme KHALIZOFF M. VOREUX **«** «

## RENOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE : AVENANT AU LOT N°1 DU MARCHE DE GROS ŒUVRE

Madame Valérie GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Démocratie Participative informe l'assemblée que par délibération 37/2022 en date du 11 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux relatif à la 2ème phase de la rénovation de la cantine scolaire comme suit :

Lot	Détail	Société	Montant HT
Lot 1	Gros œuvre et travaux généraux	ATEC	84 004.00€
Lot 2	Electricité CFO/CFA	ELPS	26 985.40€
Lot 3	CVC Plomberie	VERIOT HAUTBOUT	59 640.00€
Lot 4	Equipements de cuisine	PERTUIS FROID	130 000.00€
Lot 5	Alarme intrusion	SNEF	5 189.64€

Soit un montant total de 305 829.04 € HT.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour le lot n°1 pour mener à bien le projet à son terme.

Des modifications techniques et des travaux supplémentaires sont apparus du fait de l'absence de vide sanitaire dans la zone de la cuisine, nécessitant un avenant sur le montant du lot n°1.





#### Détail des plus et moins-values :

REALISATION DE 28 ML DE TRANCHE SOUS	Unité	PU	QT	PT HT
DALLAGE				
déblais de toutes natures		110,00	9,8	1 078,00 €
mouvement de terre 10m aller, 10 m retour (20m)	m3	45,00	9,8	441,00€
scellement chimique	u	100,00	25	2 500,00 €
par engin mécanique tuf,marne,béton,bloc plein,	m3	210,00	9,8	2 058,00 €
pierre mi-dure en rigole ou tranchée				
remblais en sable	m3	92,00	8,4	772,80 €
dalle béton arme	m3	580,00	1,4	812,00 €
horizontal épaisseur au-dessus de 10cm jusqu'à 20	ml	102,00	56	5 712,00 €
cm				

TOTAL TXP 13 373,80 €

TRAVAUX EN MOINS VALUE A DEDUIRE	Unité	PU	QT	PT HT
1 0100thorne bear armine and a province and a provi	U	125,00	12	1 500,00 €
la dalle du RDC - Diamètre moyen Ø 260 mm		€		
Réalisation d'une étanchéité liquide en deux couches croisées sur les parties courantes, relevés périphériques avec entoilage, traitements des points singuliers notamment au droit des siphons et caniveaux de sol inox, traitement préalable du support et essais d'étanchéité inclus.	m²	71,00 €	115	8 165,00 €

TOTAL TXM 9 665,00 €

Soit un montant Total HT des travaux en plus et moins-value : 3 708,80 €

TVA au taux de 20 % : 741,76 €

Montant total TTC supplémentaire de 4 450,56 €

Afin de formaliser cette augmentation, il convient de réaliser un avenant qui consiste à modifier les conditions initiales du marché mais qui ne saurait modifier ce dernier dans des proportions remettant en causes les conditions de mise en concurrence initiale.

Conformément au code de la commande publique, un marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°1 avec la société ATEC pour un montant de 3708.80€ HT.

## Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société ATEC titulaire du lot n°1 relatif au gros œuvre représentant moins de 5% du marché initial.

> Le Maire Jean-Marc BRABANT